



## Appel de cotisation pour l'année 2023

Chère collègue

L'adhésion à notre association reste inchangé depuis plusieurs années: une cotisation, modique, dont le montant est :

- 26 € pour les membres actifs
- 18 € pour les membres retraités

Nous avons souhaité une modernisation du mode de paiement de la cotisation ; vous aurez le choix par un règlement par chèque ou par virement à l'ANSFT.

Pour adhérer (renouvellement ou primo adhésion), **rendez-vous sur le site :**

**[www.ansft.org](http://www.ansft.org)**

*dès la page Accueil dans la section: L'association/Adhésion*

Dans la section [L'association/adhésion](#) , vous remplissez le bulletin d'adhésion 2023 (*important :une adresse mail de votre choix , valide et clairement écrite*).

Suite à la validation de votre bulletin , vous recevrez un mail qui vous indiquera les 2 modalités de paiement : par chèque ou par virement .

A vous de choisir,...suivez la procédure.

Le montant de cette cotisation sert notamment à financer :

- ✓ *Le développement de notre association*
- ✓ *La représentation de notre profession auprès des différents interlocuteurs, (Ministère, CNP SF etc..)en gérant les frais sur Paris.*
- ✓ *tous les frais inhérents à la participation de l'ANSFT aux instances : ICM, l'avenir de la PMI ,SFMA ....*
- ✓ *L'organisation de nos journées d'études.*

La cotisation est à régler au plus tard au 15/04/2023.

*Merci aux adhérentes d'informer leurs nouvelles collègues qui souhaiteraient rejoindre l'ANSFT.*

*Remarques sur ces nouvelles modalités > merci de nous faire un mail.*

L'attestation de paiement et vos codes d'accès à l'espace "adhérente" du site vous sera envoyé, uniquement par mail.

Nous vous remercions de votre fidélité et de l'attention que vous nous accordez .

Cordialement,

La trésorière de l'ANSFT

Françoise JAUGIN

ANSFT : 17 rue des FRICHES 44300 NANTES N° Siret : 420 940 124 00043

Site : [www.ansft.org](http://www.ansft.org)